

Brillante réussite du Salon de l'habitat de Bamako : Le Pari gagnant du Ministre Bréhima Kamena

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

LUNDI 13 MARS 2023

1304

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Célébration du 8 mars

La section PACP de Ouélessébougou en fête



Report du référendum : La CEDEAO haussera-t-elle le ton ?



Propos d'Emmanuel Macron : La classe politique malienne divisée !



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

12 Fev.
2023

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

172

Nouveaux cas confirmés

02

Nouveaux guéris

08

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

VACCINATION

674 817 Vaccinations incomplètes

3 087 809 Vaccinations complètes

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

33 062

Guéris

32 199

Décès

743

dont 24 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.11



P.14



P.25



/ Une /



Célébration du 8 mars : La section PACP de Ouélessébougou en fête

P.5

/ Brèves /



Rencontre d'échanges : Femme et élection au Mali

P.11

Litige à Kourale (Baraoueli) : Le démenti des ressortissants

P.11

Assistance humanitaire au Sahel : La Welthungerhilfe capitalise les acquis du programme transfrontalier AA-Sahel

P.12

Bamako : Le Programme Alimentaire Mondiale (PAM) rencontre les hommes de médias !

P.12

/ Actualité /



Brillante réussite du Salon de l'habitat de Bamako : Le Pari gagnant du Ministre Bréhima Kamena

P.14

Mondoro (Douentza) : L'avocat américain Claude CONVISSER en conférence de presse

P.16

Validation des informations de la carte NINA : Le service est-il gratuit ou payant ?

P.17

Problématique de la création de la police territoriale : Des années après, elle peine à voir le jour !

P.18

Chaîne de valeur riz : Les experts valident le rapport

P.19

/ Politique /



Report du référendum : La CEDEAO haussera-t-elle le ton ?

P.21

Propos d'Emmanuel Macron : La classe politique malienne divisée !

P.23

Projet de constitution au Mali : Les imams du pays s'opposent à la laïcité

P.25

Mali : Régime présidentieliste et oligarchie militaire

P.26

/ Culture & société /



SIRAKORO MEGUETANA : Deux officiers de l'armée victimes d'un greffier

P.27

/ International /



Justice Internationale : Lancement des travaux de reconstruction du mausolée Cheikh Al Arawani

P.28

PATRICE TALON sur la présence de WAGNER en Afrique : "Si la mission de Wagner est purement sécuritaire, ce n'est pas condamnable"

P.30

Diplomatie chinoise - Qin Gang : « La Chine restera engagée pour bâtir la paix mondiale »

P.31

/ Sport /



Un événement sportif international : Révélateur de talents

P.33

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra, Bokoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :** Fatou SISSOKO



Services d'hôtesse et Événementiel

Spécialisée dans l'accueil en entreprise et événementiel avec des prestations d'accueil sur mesure et haut de gamme

Réactivité, disponibilité, exigence et collaboration privilégiée sont au cœur de notre philosophie.

Nous recrutons et détachons des hôtes et hôtesse selon des critères stricts de qualifications pour offrir une prestation sur mesure sur vos événements, pour toutes les missions d'accueil et bien plus...

MADOUWA
P R E S T I G E



Contact : +223 95 36 37 22



Célébration du 8 mars La section PACP de Ouélessébougou en fête

« Le sens de mon combat aujourd'hui, aussi bien humanitaire que politique est de créer les conditions de bien-être de mes concitoyens en général et de la femme en particulier »

Soucieux du rôle crucial que jouent les femmes dans tous les domaines de la vie social, le Parti pour l'Action Civique et Patriotique (PACP) n'est pas resté en marge de la commémoration de la journée internationale de la femme édition 2023. A cette occasion, son président d'honneur Niankoro Yeah Samaké, a offert 50 marmites de 30 kilos avec louches aux 44 villages de Ouélessébougou. Il a ainsi rappelé que le sens de son combat aujourd'hui, aussi bien humanitaire que politique est de créer des conditions meilleures pour ses concitoyens en général et pour les femmes en particulier. Président d'honneur du Parti pour l'Action Civique et Patriotique, Son Excellence l'Ambassadeur Yeah Samaké accompagné d'une forte délégation femmes et hommes du bureau national, ont fêté avec ferveur la journée inter-

ationale de femmes, 08 mars à Ouélessébougou avec les femmes du venant de tous les villages environnants. En cette circonstance son excellence Yeah Samaké a offert 50 marmites de 30 kilos avec louches aux 44 villages de cette contrée. C'était à la faveur d'une cérémonie qui s'est tenue le jeudi 9 mars 2023 dans cette contrée.

Pendant son intervention, l'heureux donateur, a rappelé que le thème de cette édition : "Pour un monde digital inclusif : innovation et technologies pour l'égalité des sexes", met en avant le rôle crucial de la technologie et de l'innovation dans l'avancement de l'égalité des genres.

En effet, il a souligné que dans un monde de plus en plus numérique, l'innovation et les technologies peuvent être un outil puissant pour lutter contre les inégalités et améliorer la vie des femmes. « **L'égalité des sexes**

dans le domaine numérique peut ouvrir de nouvelles opportunités et des avantages économiques pour les femmes et pour la nation, tout en renforçant leur autonomie et leur capacité à participer pleinement à la vie publique », a-t-il dit.

Toutefois, il a déploré sous-représentativité des femmes dans les secteurs liés à la technologie. « **Ces 10 dernières années, l'exclusion des femmes du monde du numérique a représenté un manque à gagner d'environ 1 000 milliards de dollars pour le PIB des pays à revenu faible ou intermédiaire – perte qui, si rien n'est fait, pourrait atteindre 1 500 milliards de dollars d'ici à 2025** », a-t-il indiqué.

Il a mis l'occasion à profit pour demander aux autorités, en leur offrant son soutien, de fournir plus d'efforts visant à renforcer la participation des femmes dans ces domaines.



« Le sens de mon combat aujourd'hui, aussi bien humanitaire que politique est de créer la condition du bien-être de mes concitoyens en général et de la femme en particulier.

Je suis particulièrement fier de votre force et de votre résilience face à l'adversité », a conclu Niankoro Yeah Samaké, président du PCAP.

Rappelons que ses actions en faveur des femmes s'étendront sur toute l'étendue du territoire.

De plus, il les a proposés de laisser une place

de choix à l'investissement dans des technologies innovantes qui répondent aux besoins des femmes et de promouvoir l'accès des femmes à l'éducation en général et à la formation en matière de technologie en particulier

En outre, le président d'honneur du PCP, Niankoro Yeah Samaké a reconnu que cette période de transition politique et de crise multidimensionnelle est particulièrement difficile pour, les femmes maliennes. « **J'admire votre résilience et votre persévérance face à des défis complexes, tels que l'in-**

sécurité, la pauvreté et la discrimination basée sur le genre. Je suis conscient que ces défis vous affectent de manière disproportionnée injuste et je suis déterminés à travailler avec mes partenaires socio-humanitaires et avec vous-même pour trouver des solutions idoines et créer un monde plus juste et plus équitable », a-t-il assuré.

■ Maffenin Diarra



■ Djimé Kanté



Sadaqa Jariya: C'est réglé A Barika Allah
"Allô Badjimé !

Je prends en charge les frais de réhabilitation du puits de Gaina dans la commune de Gabero à 70 km de Gao. Au lieu de 200.000f que tu demandais dans le cadre de votre Opération Sounkalo 2023, je t'enverrai 250.000f espérant que cela résoudra le problème "

N'est-ce pas que Dieu est puissant ? Je ne peux malheureusement pas donner le nom de la personne qui promet d'envoyer l'argent mais Dieu le connaît très bien. Je peux simplement dire que Awa Sylla a envoyé 50.000f et une autre dame 20.000f mais tout ça doit rester secrets entre elles, Dieu et moi.

A B K RA ALLAH NA !



■ Tahirou Bah



Assimi Goïta 2024 : Une réunion en cours entre les Sages et les Chefs de villages de Ségou avec les familles fondatrices de Bamako

■ Oumar Aba Adrien Bocoum



Mali. ÉQUITABILITÉ NE VALAIT PAS MIEUX QUE LAÏCITÉ ?

Les techniciens qu'on a chargé de finaliser le projet de constitution sont restés enfermés dans la reproduction des textes du passé, ils ont vraiment manqué d'expertise, ils devaient seulement changer la laïcité en Équitabilité, en ces termes : Le Mali est une république Équitable avec ses citoyens.

Cette Équitabilité de l'État mettra au même pied d'égalité toutes les filles et tous les fils du Mali sans que la République soit laïque. Et ça va mettre fin aux contestations et le projet allait passer.

L'esprit de la République, c'est tout simplement de rechercher du commun, sur lequel se greffe, se combinent les traditions et la di-

versité. Autrement dit c'est de trouver des moyens pour lutter contre toute discrimination d'un citoyen par l'État.



■ Issa Kaba



Le SALON DES MÉDIAS A BOUGOUNI : rencontre avec des responsables de quelques organes de presse de la région de Bougouni pour parler du Salon.

Le Salon des médias c'est du 4 au 6 mai 2023.



■ Moussa Mara Yelema



Projet de révision constitutionnelle : comme dans tout texte il y a des avancées mais également des insuffisances importantes à déplorer. Le plus important est d'éclairer le peuple sur le contenu du projet afin que chacun comprenne et puisse se décider en son âme et conscience. Ce qui est également souhaitable c'est que les autorités travaillent à éviter que ce projet majeur ne débouche pas sur une di-

vision plus importante des Maliens qu'avant son initiation. Courage à elles pour travailler encore et encore à rassembler nos compatriotes!

J'ai participé ce jeudi 9 mars à la cérémonie de lancement du 10e Forum Mondial de Bakou, présidée par le chef de l'état d'Azerbaïdjan M. Ilham Aliev accompagné par les Présidents de Lituanie et du Timor oriental et les leaders des Nations-Unies.

50 anciens chefs d'État ou anciens chefs de Gouvernement ainsi que des personnalités venant de plus de 60 pays de tous les continents ont pris part à cet événement.

Le forum est fondé sur les principes de non alignement, du multilatéralisme et de la nécessité que les enjeux globaux soient résolus avec la participation de toutes les nations.

Plusieurs panels traiteront, pendant deux jours, de thématiques qui font l'actualité mondiale comme les conflits, la sécurité, l'inflation, l'accès universel aux vaccins, les énergies renouvelables pour faire face aux enjeux climatiques ou encore l'emploi des jeunes dans les pays pauvres.



SportMania.ci



#Foot : Mamadou Dia contredit Didier Drogba
Didier Drogba a trop vite parler sans rien savoir ? C'est en tout cas ce qui ressort des propos de Dia Mamadou. Alors que l'ancien capitaine des Éléphants a fait savoir dans un post sur Twitter après le décès du joueur du RCA, Sylla Moustapha, que la Fédération Ivoirienne de football ne faisait pas passer de tests médicaux aux joueurs du Championnat ivoirien, le président de Lys Sassandra soutient le contraire.

« La FIF exige la visite médicale des joueurs à tous les clubs. Sans visite médicale, on ne délivre pas de licence. C'est bien réglementé et organisé. Que les gens passent à autre chose, les élections sont derrière nous. Les clubs travaillent avec la FIF pour le rayonnement de notre football. La FIF exige même les fiches de paie (salaire) des joueurs. Ce qui n'avait jamais été le cas et ça c'est à féliciter. Ceux qui disent que des joueurs de Lys jouent sans visite médicale doivent aller bien se renseigner. Je suis fatigué de ces discours inutiles et sans preuves », a confié Dia Mamadou au journaliste Boris Odilon BLE dans une interview.

Jean-david Kokola pour SportMania.ci



Mokobe



RIEN NE S'OUBLIE

Même lorsque nous avons tourné la page sur une période sombre de notre passé.

Il suffit d'un simple détail comme un mot ou une image pour nous faire revivre les émotions qu'on a pu ressentir à cette période.

Même lorsque elles sont guéries, nous gardons les cicatrices de nos blessures pour le restant de notre vie. HOMMAGE à tous nos tirailleurs, nos anciens qui n'ont pas eu le choix.

FAUT SCIENCER



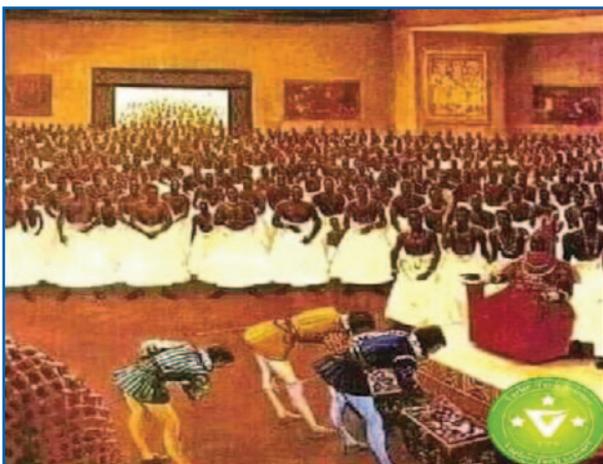
■ Varice-Tech Science



Thalès, Pythagore, Socrate, Platon, Aristote, tous ces hommes ont dû émigrer en Afrique dans le but d'apprendre les mathématiques et la philosophie.

Il fût un temps lorsque l'Egypte était à son apogée. Ces savants avaient l'habitude de laisser leurs pays pour aller apprendre les fondements des mathématiques là-bas. Mais on constate aujourd'hui qu'à nos grands regrets, il y a très peu de média et de bouquin scientifique qui parlent de leurs maîtres.

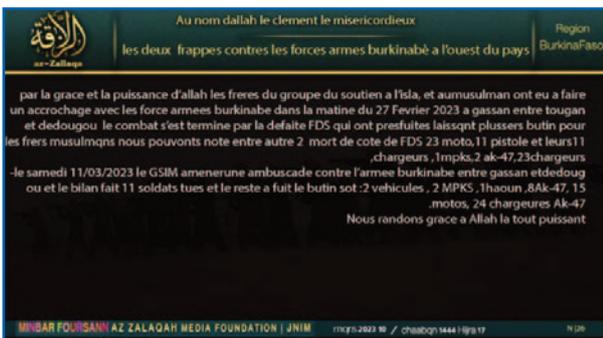
Phytagore lui-même a passé plus de 22 ans à apprendre les mathématiques sous la direction des prêtres égyptiens.



■ Larmes des pauvres



#Burkina #Boucle du Mouhoun Selon un communiqué de la fondation Az zallaqa, 11 soldats ont été tués dans une embuscade perpétrée par le #JNIM entre #Dedougou et #Gassan.



■ KONATE Malick



#Constitution du #Mali : #LIMAMA demande le retrait pur et simple du mot Laïcité Remplacé

L'État laïc par l'État multiconfessionnel, c'est la proposition faite par la ligue malienne des Imams et Érudits pour la Solidarité islamique du Mali, LIMAMA. Une demande qui, selon les leaders de ce regroupement, a été ignorée par la commission de finalisation de la rédaction de la nouvelle constitution.



■ Hervé Doumbia



#Mali : 16 mois après l'arrivée de Wagner, 7 mois après le retrait des forces françaises de Barkhane, les militaires au pouvoir à Bamako affichent un bilan très mauvais sur le front sécuritaire. Et rien ne dit que nos frères maliens soient dans la bonne direction [Ibrahim Touré]



■ Benjamin Babunga Watuna



Au Zaïre, ils étaient des hommes de confiance de Mobutu. Ce dernier les avait placés à la tête de son dispositif sécuritaire. Des militaires aussi expérimentés que controversés, réputés autant pour leur fidélité à Mobutu que pour la brutalité de leurs méthodes. De gauche à droite





L'INPS

AU SERVICE DES ASSURÉS SOCIAUX

Employeurs, les cotisations que vous versez à l'INPS servent à payer les prestations aux quelles ont droit vos travailleurs.

20 70 51 75 | inps@inps.ml | INPS_Mali
36123 | www.inps.ml | INPS.Mali



L'INPS

AU SERVICE DES ASSURÉS SOCIAUX

Employeurs, assurez les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité au travail en dotant votre personnel de moyens adéquats de protection individuels et collectifs.

20 70 51 71 | inps@inps.ml | INPS_Mali
36123 | www.inps.ml | INPS.Mali



L'INPS

AU SERVICE DES ASSURÉS SOCIAUX

Employeurs ! faites vos déclarations de cotisations et assurez leur paiement régulier et à bonne date au plus tard le 15 de chaque mois afin d'éviter toutes pénalités.

20 70 51 73 | inps@inps.ml | INPS_Mali
36123 | www.inps.ml | INPS.Mali



L'INPS

AU SERVICE DES ASSURÉS SOCIAUX

Employeurs! la qualité des prestations servies par l'INPS dépend de la fourniture régulière des relevés nominatifs des salaires à bonne date.

20 70 51 74 | inps@inps.ml | INPS_Mali
36123 | www.inps.ml | INPS.Mali

Litige à Kourale (Baraouéli) : Le démenti des ressortissants



Les ressortissants de Kouralé (Barouéli) dont Bakary Diarra dit Badja, Abdoul Karim Diarra, Dramane Diarra et autres, étaient face à la presse le week-end dernier à Bamako pour apporter leur démenti à une lettre ouverte d'Adama Coulibaly adressée au ministre de la Justice et des Droits de l'Homme. C'est dans une affaire opposant Adama Coulibaly, un ancien chef de cabinet au ministère de l'Éducation, et certains habitants de Kouralé, dont le chef de village.

Dans une déclaration lumineuse lue devant la presse, les ressortissants de Kouralé se désolidarisent de la lettre ouverte du sieur Adama Coulibaly adressée au ministre de la Justice la semaine surpassée. Dans cette lettre, selon les conférenciers, M. Coulibaly s'en prend au juge Moussa Dramé pour avoir tranché en sa défaveur un litige l'opposant aux habitants de Kouralé.

Il aurait, selon leur déclaration, signé au nom de l'Association des ressortissants de Kouralé sa lettre. Les conférenciers se sont inscrits en faux et ont clamé que ladite Association n'a jamais vu le jour et donc qu'elle n'existe pas. En plus, aucun ressortissant de Kouralé ne se retrouve dans cette lettre.

A en croire les ressortissants présents à la conférence, tout a commencé avec une affaire de coopérative de producteurs de coton à Kouralé. C'est à la suite d'une mésentente sur le déplacement d'un magasin (stock de matériaux), qu'un groupe de producteurs de coton a décidé de démissionner d'une coopérative pour créer leur propre coopérative.

Sur la question, les coopérants ne se sont pas compris sur une restitution de droits au groupe démissionnaire. L'affaire a fini devant le tribunal qui a tranché en faveur du groupe démissionnaire opposé à un groupe proche d'Adama Coulibaly, ancien chef de cabinet du ministre de l'Éducation.

C'est après cette décision de justice, selon les conférenciers, qu'Adama Coulibaly a adressé ladite lettre ouverte au ministre de la Justice où il s'en prend au juge. Bakary Diarra et ses collègues s'en tiennent à la décision de justice et croient en la justice malienne, ont-ils prôné.

A leurs dires, Adama Coulibaly n'est pas à son premier acte du genre. Il aurait, selon eux, fait la même chose contre un commandant de brigade du nom d'Amadou Coulibaly et un autre juge, Dramane Soumaré, et cette fois-ci, Moussa Dramé. "Nous nous n'aspirons qu'à la paix et à la cohésion sociale dans notre village", a martelé, Bakary Diarra dit Badja. L'affaire est pendante devant la Cour d'appel de Bamako sur appel de la partie proche d'Adama Coulibaly, ont aussi annoncé les conférenciers. Pour certains, le délai serait dépassé et l'affaire close.

"Cette affaire de coopérative n'est seule à Kouralé, Adama se serait op-

Rencontre d'échanges : Femme et élection au Mali



Dans le cadre de sa campagne de sensibilisation sur la loi 052, l'équipe du projet "arbre à palabres" a initié une rencontre d'échange avec les hommes de presse et les blogueurs. Ladite loi concerne aussi les hommes et l'importance de la participation des femmes dans le processus électoral. C'était le vendredi 10 mars 2023 à son siège.

Dans la matinée du vendredi 10 mars, l'équipe de l'A.C.E Conseil, initiateur du projet "Arbre à Palabre" a eu des échanges avec la presse et les blogueurs sur la loi 052 et sur les mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives, qui, dans sa perception générale, est vue comme dédiée aux femmes.

Lors des échanges, les participants n'ont pu comprendre que les bénéficiaires du quota de 30% pour genrer les fonctions nominatives et électives comme l'indique la loi 052, peuvent être les femmes ou les hommes.

Les discussions ont également porté sur l'importance de l'engagement en première ligne des femmes dans les processus électoraux puisqu'elles sont majoritaires au sein de la population malienne dans son ensemble (51%).

Selon Mme Nahan Magassouba, coordinatrice du projet à Ségou, les femmes sont les principales électrices et les premières victimes de la mauvaise gestion des élus. Il est donc temps que les femmes, elles-mêmes, se fassent élire pour avoir la main dans la gestion de la chose, explique-t-elle.

À noter que cette campagne, initiée par l'A.C.E Conseil avec l'assistance de l'ambassade du Royaume-Uni et l'approbation des autorités maliennes, couvre 10 communes dans les régions de Mopti et Ségou ainsi que le district de Bamako. Et elle s'étale sur six mois avec la participation de plus de 3 000 femmes et jeunes filles, électrices et/ou candidates dans leur localité.

S.Guindo/Malijet.com

posé au village sur la construction d'une mosquée et plein d'autres mésententes", ont-ils confié avant de réitérer leur attachement à la paix et à la cohésion à Kouralé dans le cercle de Barouéli.

Koureichy Cissé / Source : Mali Tribune

Bamako : Le Programme Alimentaire Mondiale (PAM) rencontre les hommes de médias !



Le bureau du Programme Alimentaire Mondial (PAM) au Mali a organisé un dîner d'échanges francs et fructueux au restaurant le Balasoko, situé au Parc National du Mali. Cette soirée était présidée par M. Eric PERDISON, son représentant et Directeur-Pays en compagnie de ses collaborateurs. C'était le lundi 06 mars 2023 en présence des hommes de médias.

Ce dîner a servi de cadre d'échange et de partage entre le bureau du PAM et les journalistes notamment les plus récentes réalisations de 2022, ainsi que les actions en cours pour cette année. Après les présentations, M. Eric PERDISON, Directeur-Pays, a souhaité la bienvenue aux invités. D'entrée de jeu, il s'est dit réjoui de la présence remarquable des hommes de médias. «La date du 06 mars 2023 » n'a pas été choisie au hasard. Elle coïncide avec le 60e anniversaire du PAM, mais aussi le jour de mon accréditation par les autorités du Mali. Selon lui, c'est l'occasion d'expliquer le rôle du PAM, d'échanger et de partager les expériences afin de mieux conjuguer nos efforts pour atteindre l'objectif « Faim Zéro d'ici 2030 » au Mali, à travers le soutien au renforcement des capacités de résilience des ménages les plus vulnérables face aux chocs. Ensuite, il a affirmé que très bientôt, le rapport 2022 sera disponible. Il a précisé que le PAM existe pour appuyer le gouvernement.

Au cours de son exposé, il a ressorti que l'alignement stratégique 2020-2024 se repose sur trois piliers qui se renforcent mutuellement. Il s'agit de : réponse aux crises, Renforcement de la résilience, Renforcement des capacités. M. Eric PERDISON a profité pour citer certaines réalisations clés en 2022 et quelques Statistiques clés sur le nombre de personnes touchées par le PAM en 2022 : « 1,8 million de personnes touchées par la crise ont bénéficié de l'assistance alimentaire et des transferts monétaires du PAM le cadre de la réponse d'urgence en 2022. Ce chiffre comprend 393 900 personnes déplacées et 34 590 réfugiés et représente 80% de la cible », « 403 772 enfants âgés de 6 à 23 mois, de 6 à 59 mois et des personnes vivant avec le VIH/SIDA ont reçu des aliments nutritifs spécialisés et du cash pour prévenir et traiter la malnutrition ». Dans ses propos, il a informé que « cette année, en 2023, l'assistance alimentaire et nutritionnelle du PAM cible 3.8 millions de personnes vulnérables, y compris les personnes déplacées, des réfugiés, des femmes enceintes et allaitantes et des enfants dans le cadre des programmes de prévention et traitement de la malnutrition, au Mali ». Dans son volet de la mise en œuvre du paquet intégré de résilience, le Directeur pays a indiqué que « le PAM entend effectuer une mise à

Assistance humanitaire au Sahel : La Welthungerhilfe capitalise les acquis du programme transfrontalier AA-Sahel



La Welthungerhilfe (WHH-Mali) tient du 8 au 9 mars 2023, à Bamako, l'atelier de capitalisation et des leçons apprises du projet d'assistance d'urgence aux populations vulnérables affectées par la crise humanitaire dans la région du Sahel. Le programme transfrontalier AA-Sahel est financé par le ministère allemand des Affaires étrangères. La rencontre de Bamako réunit les staffs clés des trois pays d'intervention du projet, à savoir : le Mali, le Burkina Faso et le Niger.

L'objectif de cet atelier de capitalisation est de renforcer la qualité des interventions humanitaires de WHH dans le Sahel à travers la capitalisation des leçons apprises du projet, mais aussi discuter de ce qui a marché, ce qui n'a pas marché et formulé des recommandations. Pour rappel, le programme transfrontalier AA-Sahel a été lancé 1er juillet 2020 et doit prendre fin 30 juin 2023.

Le projet AA-Sahel est mis en œuvre dans un contexte très particulier marqué par la crise de la Covid-19, le changement climatique, la montée de la violence dans les trois pays et la crise économique mondiale. Selon Francesco DE PASQUALE, le directeur pays de WHH, tous ceux-ci ont impacté la réalisation de ce programme : « Malgré ce contexte difficile, nous sommes parvenus à investir plus de 12 milliards de FCFA dans les trois pays. Un investissement important pour ces pays dans le domaine de la sécurité alimentaire, la nutrition, l'eau, l'hygiène et l'assainissement », a-t-il déclaré. Par ailleurs, le projet AA-Sahel est parvenu à assister plus de 150 000 personnes directement dans ces domaines d'intervention et près de 500 000 personnes assistées indirectement dans les trois pays. Justin CANTOLE l'expert coordinateur du programme transfrontalier AA-Sahel, se dit satisfait de la mise en œuvre du projet en termes d'indicateurs, le progrès sur le plan programmatique et financier. Notons que la Welthungerhilfe est présente au Mali depuis plus de 50 ans (1968). Elle est actuellement active dans 4 régions avec des bureaux à Kayes, Ségou, Mopti, Gao en plus du bureau de coordination à Bamako.

Jean Joseph Konaté/Malijet.com

l'échelle de ces activités en passant de 5 à 13 régions, à travers le pays». Enfin, M. Eric PERDISON a tenu à remercier les invités. Les portes du PAM sont toujours ouvertes.

Bouba/Malijet.com



Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

Lutte contre la corruption : Quels sont les rôles et attributions de l'OCLEI ?

L'ordonnance n° 2015 – 032 P-RM du 23 septembre 2015, portant création de l'office centrale de lutte contre l'enrichissement illicite en ses articles 4, 6 et 7, définit les missions et attributions de l'OCLEI.

Article 4: L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous régional, régional et international contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que les officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;

- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux niveaux national et international, les moyens d'investigations dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;
- d'émettre un avis sur la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite et de proposer toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des mécanismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes, législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites;

Article 6: Il entretient des relations de coopération avec les organismes nationaux et internationaux similaires intervenant dans le domaine de la lutte contre l'enrichissement illicite.

Article 7: L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite adresse un rapport annuel d'évaluation des activités liées à la prévention et à la répression de l'enrichissement illicite au Président de la République.

Brillante réussite du Salon de l'habitat de Bamako : Le Pari gagnant du Ministre Bréhima Kamena

Les rideaux sont tombés sur le Salon de l'Habitat à Bamako (SAHABA) le samedi 11 Mars 2023. Ce grand rendez-vous de trois jours a permis aux professionnels du secteur de faire une mise à niveau des connaissances, faire des échanges fructueux sur de nouvelles perspectives afin de donner une nouvelle image à nos villes. Des accords de coopération ont été signés pour impacter les recommandations et résolutions issues de ce salon.



« **Villes durables, enjeux et perspectives** », est le thème retenu pour l'édition 2023 du Salon de l'habitat à Bamako (SAHABA).

Plusieurs pays étaient représentés dont le Maroc, pays invité d'honneur, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Sénégal. Avec la présence effective du Ministre de l'Urbanisme, des Affaires foncières et de l'Habitat du Burkina, Mikailou Sidibé.

Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du territoire et de la population, Bréhima Kamena a félicité les pays participants pour avoir rehaussé l'éclat de cette rencontre. Du 9 au 11 mars, à travers les conférences débats, les expositions sur les matériaux de constructions et les nou-

velles technologies et les résultats des recherches sur les matériaux de constructions en lien avec la qualité et plus durables.

Selon le Ministre, cette rencontre a permis d'échanger sur le cadre réglementaire et les nouvelles pratiques en matière de construction immobilière au Mali et ailleurs. « **Aux termes de cet exercice hautement professionnel et scientifique, vous avez formulé les recommandations dont je me fais le devoir de porter à la connaissance des plus hautes autorités du Mali. Recommandations auxquelles ajoute le présidium, la coopération régionale entre les pays présents** », a-t-il indiqué soulignant que les travaux forts élogieux de ce salon ont été « **une véritable réussite** ».

Le Ministre Kamena a félicité le ministre de l'Urbanisme du royaume du Maroc, du ministre de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat du Burkina Faso, le Ministre de l'Urbanisme, du Logement et d'hygiène de vie du Sénégal, du Ministre chargé de l'Habitat de la Côte d'Ivoire. Il a également salué l'Ambassadeur du Maroc au Mali représentant son ministre, de l'Ambassadeur du Sénégal représentant son ministre et l'Ambassadeur de la Côte d'Ivoire au Mali.

Pour « **les recommandations et résolutions de ce salon a rassuré le Ministre de l'Urbanisme que son département ne ménagera aucun effort pour la traduction en plan d'actions pour la promotion du secteur** » au Mali.

Satisfait de la parfaite réussite du salon ceci à l'actif du président d'organisation, Sorry Ibrahim Maïga, Président de l'Association des Promoteurs Immobiliers non moins PDG de l'entreprise Sélection Immo, le Ministre a décerné une distinction spéciale qui sera décernée par le Président de la transition et remise à ce dernier ultérieurement.

A l'endroit des Associations et fédérations nationales des promoteurs immobiliers, les promoteurs immobiliers, les président et représentants des organisations et ordres professionnelles, bref tous les participants, il a félicité l'engagement sans failles.

De son côté, M Sorry Ibrahim Maïga, Président de l'Association des Promoteurs Immobiliers a remercié les participants, particulièrement les pays frères. Selon lui, « **ce salon ne doit pas être un de trop** ».

« **Les propositions qui ont été partagées par les différentes commissions qu'on puisse les utiliser et faire une synthèse et les déposer auprès du gouvernement pour assainir et impulser le secteur** », a conseillé M Sorry Ibrahim Maïga qui demande au gouvernement à soutenir le secteur. Selon lui, Avec le Ministre Kamena, il n'en doute pas que de ce salon sortira des résultats probants Prenant la parole à cette cérémonie de clôture,

au nom du ministre de l'Urbanisme du Royaume du Maroc, l'Ambassadeur du Maroc au Mali, a exprimé sa satisfaction et sa fierté au nom de l'amitié séculaire qui existe entre le Maroc et le Mali. « **Je peux exprimer ici, devant vous, toute la satisfaction de la délégation marocaine et toute sa fierté d'avoir contribué au succès de cet événement combien important pour toute notre région. Notre fierté est immense, lorsque, au nom de cette amitié séculaire et au nom des relations si exemplaires et fortes qui lient mon pays le Maroc et désormais mon pays d'adoption, le Mali, (lorsque) le Maroc a été honoré d'être le pays invité d'honneur de cette édition 2023 du SAHABA** », a indiqué l'Ambassadeur Driss Isbayene. Il a également salué le Ministre Bréhima Kamena, pour son total dévouement et son engagement au succès de cette édition. Selon lui, les délégués et experts de nos pays respectifs (secteur public et privé) se sont dépensés dans la partie technique du Salon, afin d'échanger leurs expériences respectives, et afin de définir les enjeux principaux à défier et les perspectives futures à engager pour que nos villes de demain, deviennent des villes durables et propres.

« **Nous avons convenu tous, d'aller de**

l'avant pour concrétiser quelques une des idées maitresses qui ont surgi durant ces trois jours et même hier soir, dans ce que peut être le début d'un bon partenariat bilatéral trilatérale ou multilatérale », a-t-il mentionné.

Un Accord de coopération tripartite a été signé entre les promoteurs immobiliers du Maroc, les promoteurs immobiliers d'Afrique de l'ouest et ceux du Mali à ce propos.

Le ministre de de l'Urbanisme, des Affaires foncières et de l'Habitat du Burkina, Mikailou Sidibé a félicité la tenue de cette grande rencontre qui selon lui permettra de changer la façon de construire les villes de demain.

Pour rendre hommage aux acteurs clés de la réussite de ce Salon de l'Habitat à Bamako, des distinctions ont été remises aux acteurs clés. Les attestations et Ciwara ont été remises par l'Action citoyenne pour le droit au logement au Ministre Bréhima Kamena, Sorry Ibrahim Maïga, Mme Kouya Fatimata, présidente de la commission d'attribution, à Moussa Seydou Coulibaly, directeur de l'Office malien de l'Habitat.

■ Binadjan Dombia



Mondoro (Douentza) : L'avocat américain Claude CONVISSER en conférence de presse

L'avocat et l'homme d'affaire américain, Claude David CONVISSER, résidant au Mali, a animé une conférence de presse pour attirer l'attention des autorités sur le calvaire que vivent les populations du village de Mondoro (Douentza). IL a particulièrement invité le Ministre de la Défense et Anciens Combattants Sadio Camara, « d'envoyer des hélicoptères pour soulager le village assiégés » depuis le 1er octobre 2019.

Au cours de son intervention, le conférencier Claude David Convisser a souligné que les 4 000 habitants de Mondoro, résistent courageusement à l'embargo imposé par la Katiba Macina depuis le

1er octobre 2019. A ses dires, « des membres de leur famille et des amis d'ailleurs ont acheté 20 tonnes de denrées alimentaires de base et en ont stocké 10 tonnes supplémentaires dans un rayon de 25 kilomètres autour



de Mondoro. Les habitants demandent une livraison d'urgence de cette nourriture par cinq voyages en hélicoptère pour que tout le monde ait de quoi survivre pendant le Ramadan, et après cela, ils demandent l'aide habituelle que les FAMA ont livrée par la route avant le début de l'hivernage ces trois dernières années », dit-il.

A cet égard, Claude David a invité le ministre de la défense et des anciens combattants, le Colonel Sadio CAMARA, à envoyer des hélicoptères et des vivres aux populations privées de tout avant le début du Ramadan prévue ce 22 mars 2023 dans notre pays.

Il a rappelé que sous la présidence d'IBK, la MINUSMA effectuait ce type de livraisons aériennes urgentes, mais la MINUSMA a cessé de le faire depuis que le gouvernement de transition a pris le pouvoir. « Il incombe aux FAMA de combler ce vide dans ce cas précis », a-t-il exigé.

Se référant aux articles du pays, il a fait savoir que des hélicoptères militaires effectuent régulièrement des missions de soutien aux opérations terrestres de l'armée.

« Je demande à mon ami le Ministre Sadio Camara, pour quelle raison ou pour quelle cause les FAMA se battent-elles, si ce n'est pour sauver le Mondoro de la famine à ce moment critique ? », s'est-il interrogé.

Un participant à la conférence de presse qui a souhaité garder l'anonymat, a témoigné que la situation est telle à Mondoro que les populations ont peur de s'aventurer au-delà d'un rayon de 5 Km de la ville.

« Nous sommes reconnaissants des efforts consentis par le gouvernement de transition mais il faut noter qu'il reste beaucoup à faire. Par exemple, le vendredi 17 février dernier, 4 jeunes hommes, 1 femme et 1 enfant au dos ont trouvé la mort en sautant sur un Engin explosif improvisé (EEI) entre Mondoro et Boulkessy. Même pour ceux qui envoient des colis de Bamako par Kikoli (quinzaine de kilomètres de Mondoro) ça peine à trouver la destination. Mondoro rêve aujourd'hui une liberté de mouvement comme il y avait juste 5, 6 ans », a-t-il espéré.

■ Maffenin Diarra

Validation des informations de la carte NINA : Le service est-il gratuit ou payant ?

Depuis le 9 janvier, une opération de mise à jour des données de la carte Nina est en cours, afin de pouvoir valider les informations sur la carte Nina pour en faire une carte biométrique. Comme annoncé par le ministère en charge, cette opération de validation se fait sans coût, mais nos investigations nous ont montré que cela n'est pas la réalité du terrain.



L'opération de mise à jour se fait dans les centres d'état civil et commissariats de police gratuitement, selon le ministère de la Sécurité et de la Protection civile dans un communiqué. Mais dans la pratique, d'autres voient cette opération comme une opportunité de business, ils font payer une certaine somme à ceux qui veulent mettre à jour leurs informations.

Il est 7 h du matin, on remarque une forte présence au commissariat de police de Niamakoro, tous venus pour la même chose, mettre à jour leurs informations de la carte Nina. Seulement une dizaine de personnes sont prises par jour, certaines expliquent passer la nuit là-bas et d'autres font savoir qu'il faut payer 5000 F CFA pour faire sa mise à jour.

Selon une source, elle est partie plus de quatre fois juste pour pouvoir mettre à jour ses informations et finalement il a dû donner un peu d'argent pour que ça soit possible. "Durant les deux premiers jours, je pensais ne pas venir tôt et que c'est pour cela que je n'arrivais pas

à avoir le rang. Le troisième jour, je suis parti depuis 4 h du matin et après on m'a fait savoir que la liste est déjà pleine, le jour suivant on m'a fait savoir que si je veux vite avoir le rang de payer 5000 F pour cela. N'ayant pas d'autres choix, puisque je veux mettre à jour mes informations pour avoir ma carte biométrique, j'ai payé la somme", affirme la source.

Au centre d'état civil de la Commune VI, à Sogoniko, même chose, ceux qui viennent pour des corrections ou rectifications font savoir qu'il y a un business en place là-bas. On constate une énorme file pour des besoins de correction, mais on a l'impression que le rang ne bouge pas, plus d'une centaine de personnes et c'est seulement ceux qui mettent la main à la poche qui arrivent à avoir les rectifications demandées.

Un certain M. Baradji, voulant rester dans l'anonymat, fait savoir qu'il est parti pour une correction, car il y a erreur sur la façon d'écrire le prénom de son père. Une fois sur place, il explique avoir été approché par une personne

devant la porte de la mairie pour lui faire savoir que s'il veut vite avoir le rang qu'il peut l'aider contre une somme d'argent. "Quand la personne m'a approché, elle m'a fait savoir que si je reste dans la file, je vais passer toute la journée sans avoir la possibilité d'effectuer le changement nécessaire et que même si je reviens plusieurs fois. Elle m'a ensuite proposé de payer 10 000 F CFA et que c'est comme ça que je vais pouvoir rectifier mes informations", affirme M. Baradji.

Au commissariat tout comme au centre d'état civil, nous n'avons pas pu approcher les autorités sur place en charge de l'opération à cause d'une forte affluence.

A ce rythme, si les autorités ne prennent pas de mesures de contrôle des services et de lutter efficacement contre la corruption, le Mali Kura risque d'être pire que le Mali d'il y a 5 ans.

Hamady Sow
Source : Mali Tribune

Problématique de la création de la police territoriale :

Des années après, elle peine à voir le jour !

La mise en place d'une Police territoriale est prévue au chapitre du redéploiement des forces armées et de sécurité de l'accord d'Alger. Cette disposition prévoit que dans les mois suivants la signature de l'Accord, une loi créant et définissant les compétences de la nouvelle police territoriale sera adoptée. Elle précise également les relations de la police territoriale avec les autres structures de sécurité, sa composition et les modalités de recrutement, la formation, ainsi que le rattachement hiérarchique et les modalités de commandement et de contrôle.

Mais, force est de reconnaître que huit ans après la signature de l'accord, cette police territoriale peine à voir le jour à cause de l'hostilité de beaucoup de Maliens à sa création. Le document a été plusieurs fois étudié et rejeté. Des juristes estiment que ce retrait de la création de la police territoriale s'explique par le contexte sécuritaire et politique même du pays. Selon eux, tous ces facteurs ne permettent pas l'adoption d'une telle loi. Ils ajoutent également que ce texte pourrait accélérer la division du pays. De nos investigations, il ressort que dans le projet

de loi l'instituant, la Police territoriale est placée sous l'autorité du Président de l'Organe exécutif de la Collectivité territoriale de Région ou du District qui en assure la Coordination. La gestion et l'emploi relèvent de la compétence de la Commune. Dans le texte, la police territoriale est compétente en matière de sécurité des personnes et des biens, de maintien de l'ordre public sur les voies publiques, de prévention des actes malveillants et de veille sur la tranquillité publique.

« La police territoriale, c'est la police créée, par les communes, mais dans le cadre de la

loi, le pouvoir est cédé à la commune en question à mettre en œuvre les pouvoirs de police que la loi les confèrent. Le Mali n'a pas une grande expérience de la police territoriale. Dans notre pays, il y a un problème de sémantique, les gens parlent de police municipale, de police communale et de police territoriale. Mais c'est la même chose. C'est l'instrument de mise en œuvre des mesures de police alternatives dont disposent les maires de manière générale sur la base de cette création qui est doté de ressources humaines et financières » explique un agent des collectivités territoriales. A la question de savoir quelle est la différence entre cette police et celle nationale ?

L'agent des collectivités territoriales nous révèle que la seule différence est que cette police dite territoriale assure les fonctions de police de proximité afin d'aider les maires dans la mise en œuvre de leur prérogative en matière lucratives. « Les buts de la police municipale sont d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique ; le maire confie les tâches relevant de sa compétence aux agents de police municipale qui les exécutent, dans la limite de leurs attributions, sans préjudice de la compétence générale de la police nationale et de la gendarmerie nationale ; ces agents exercent leurs fonctions de police judiciaire sur le territoire de la commune » a expliqué la même source. Que pourra être son apport dans la recherche de la sécurité dans le pays ? Selon la même source, l'expérience réussit ailleurs, par exemple le Burkina Faso qui a une grande expérience à la matière, et a été exploré à l'époque pour amener les Maliens à proposer des textes qui sont adaptés au contexte du Mali. Mais à l'en croire, il y a des prérogatives qui peuvent être mieux exécutés au niveau le plus approprié qui est le niveau national, communal ou régional. « Le concours de tous les Maliens est attendu. Mais s'il advient que l'État met en place cette police territoriale, c'est comme une police de proximité qui est plus proche de la population et qui peut être un outil de sensibilisation et d'information, mais une fois de plus, elle ne remplace pas la police nationale. C'est plutôt une action de complémentarité entre l'action des forces de sécurité et la population. », a-t-il conclu.

A. Ouattara et A.T.Dansoko/Malijet.com



Chaine de valeur riz : Les experts valident le rapport

La cérémonie d'ouverture de l'atelier de validation du rapport sur le renforcement de la chaîne de valeur Riz au Mali, a été présidée le jeudi 9 mars 2023, à l'hôtel Salam par le secrétaire général du ministère du Développement rural, Daniel Kéléma. Objectif : discuter et valider le rapport sur le renforcement de la chaîne de valeur riz au Mali, réalisé par STECIA International pour le compte de la Fondation SYNGENTA pour une agriculture Durable et de la Fondation Bill et Melinda Gates. Il s'agira spécifiquement au cours de cet atelier de présenter les résultats de l'analyse de la chaîne de valeur riz et les activités proposées pour son renforcement, présenter les opportunités d'investissement dans le secteur rizicole malien, mettre en relation les partenaires internationaux engagés dans la chaîne de valeur riz.



Le Directeur de la Fondation Syngenta Mali, Salif Kanté dira que la Fondation Syngenta est à but non lucratif dont le siège se trouve en Suisse et a des directions dans 09 pays y compris le Mali. Dans ses explications, il a laissé entendre que le Mali est le 1er pays d'intervention de la Syngenta en 1979. « **C'est grâce au Mali que la Fondation s'est étendue dans 08 autres pays et**

non les moindres : la Chine, l'Inde, au Sénégal, au Nigéria, entre autres » s'est-il félicité. Il a aussi réitéré que l'objectif de cet atelier est de faire une analyse de la chaîne de valeur riz au Mali, une cartographie, voir les potentialités et surtout les défis afin de les exploiter et les surmonter.

Pour le chargé de programmes, Fondation Syngenta, Robert Berlin, leur fondation Syngenta

cherche à développer des nouvelles stratégies par rapport à la filière rizicole riz en Afrique de l'Ouest. Selon lui, cette initiative est centrée initialement au niveau de deux principaux producteurs de riz le Nigeria et le Mali dans le but d'identifier certains problèmes et aussi des potentiels d'investissements dans la filière riz. Le combat est donc de regarder spécifiquement la patrie des intrants, l'accès aux intrants, mais aussi de production, de transformation et de commercialisation dans le but d'identifier les opportunités pour les investisseurs nationaux et étrangers, a argumenté entre autres M. Robert Berlin, chargé de programmes.

Le secrétaire général du ministère du Développement rural, Daniel Kéléma fera savoir que le riz considéré comme un produit stratégique au Mali en raison de son importance pour la sécurité alimentaire mais aussi pour le développement économique du pays de par sa place prépondérante dans la production, l'emploi agricole et la génération de revenus pour les agriculteurs. « **La riziculture est pratiquée par près de 190 000 exploitations agricoles familiales, soit environ 13% des exploitations maliennes. Il représente 4,7% du PIB du pays et 13,3% du PIB agricole. C'est dans ce cadre que le gouvernement du Mali a élaboré des stratégies pour le développement de la riziculture (2016), de la semence rizicole (2017) et le volet riz de la mécanisation agricole (2019), le programme national du Système Intensif (PN-SRI en 2019)** », a-t-il dit.

En outre, Daniel Kéléma soulignera que l'ambition du gouvernement est de faire du Mali, le principal producteur de riz en Afrique de l'Ouest. Et pour y parvenir, il est prévu de favoriser les investissements dans un cadre de partenariat public et privé dans les domaines de la production de semences certifiées, l'approvisionnement en engrais, la mécanisation de la production, la valorisation de la production à travers la transformation et le développement du marché malien et des marchés sous régionaux offrent des opportunités pour les fournisseurs d'équipements de transformation performants à des coûts adaptés au marché malien.

■ Ibrahim Sanogo



Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « **DÈMÉSO** »



80001120
80001122



+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**

Report du référendum : La CEDEAO haussera-t-elle le ton ?

Le Gouvernement de Transition dans un communiqué officiel annonce officiellement le report du référendum constitutionnel. Initialement prévu le 19 Mars 2023 le chronogramme des réformes politiques, institutionnelles et électorales de la Transition, connaîtra un réaménagement après ce report. Quelle serait l'attitude des chefs d'états de la CEDEAO ?

C'est un secret de polichinelle, le référendum constitutionnel n'aura pas lieu à la date prévue. Les autorités estiment qu'au regard des exigences des recommandations des Assises Nationales de Refondations (ANR) avec la mise en place de l'opérationnalisation de l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE), il est impossible de tenir ces consultations. « **Ce report se justifie par la ferme volonté des autorités de la Transition d'appliquer les recommandations des Assises Nationales de la Refondation (ANR), notamment la pleine opérationnalisation de l'Autorité Indépendante de**

Gestion des Elections (AIGE), à travers l'installation de ses démembrements dans les 19 régions administratives du Mali et le District de Bamako, dans les plus brefs délais ainsi que la vulgarisation du projet de Constitution », indique le communiqué du gouvernement.

Cependant, selon le même communiqué, une nouvelle date du référendum sera fixée, après concertation avec l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections et l'ensemble des acteurs du processus électoral.

Le Gouvernement de la transition a rassuré l'opinion nationale internationale du retour à

l'ordre constitutionnel, après que des réformes nécessaires qui demeurent l'une de ses priorités absolues, dans le respect de la durée de la Transition seront menées.

Chamboulement du chronogramme

La transition politique en cours depuis le 15 septembre 2020 devait prendre fin le 26 mars 2022. Elle devait durer 24 mois selon un décret présidentiel rendu public lundi dernier, 6 juin 2022. Elle (décision) a été prise, selon le décret, conformément à l'article 22 de la loi N°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la transition.

«Ce décret n'ouvre pas une nouvelle transition, il s'agit d'une prorogation», avait commenté le ministre porte-parole du gouvernement après l'avoir lu à la télévision nationale (ORTM) dans la soirée du lundi 6 juin 2022.

Cependant cette situation ayant engendré des tensions entre les autorités du Mali et les chefs d'Etats de la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cette dernière qui ne voulait pas visiblement une prolongation ou une très courte prolongation s'est embrouillée avec les autorités de la



transition.

Finalement après plusieurs mois de sanction, un chronogramme a été adopté pour une prolongation de 24 mois. Ainsi, l'élection présidentielle se tiendra le 4 février 2024 afin d'élire le président de la République du Mali. Les élections législatives sont organisées simultanément.

Toutefois, il est clair qu'avec le report du Référendum constitutionnel, une réorganisation du chronogramme s'impose pour tenir l'élection présidentielle l'une des plus cruciales et nécessaires pour le retour à l'ordre constitutionnel. Mais la question qui se pose aujourd'hui est de savoir si la communauté internationale et plus particulièrement les chefs d'états de la CEDEAO vont-ils accepter une nouvelle prolongation ?

Vers de nouvelles sanctions ?

Il est indéniable que le processus de retour de l'ordre constitutionnel a déjà pris un retard et tous les signaux prouvent que l'on s'achemine vers une deuxième prolongation de la transition. Il y a de cela 4 mois, la classe politique et les organisations de la société civile constataient quant à elles un retard dans le processus électoral en cours au Mali. Ils avaient même demandé au gouvernement d'accélérer notamment le processus d'installation des membres du Collège de l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE).

La coalition citoyenne malienne pour l'observation indépendante des élections au Mali (COCEM) déplorait la lenteur du processus. Pour Salia Traoré, membre de la COCEM, « **le collège devait être mis en place depuis fort longtemps** ». « **Dans le chronogramme électoral, il est prévu la tenue du referendum le 19 mars. De ce fait, le processus d'opérationnalisation de l'AIGE devait être effectif depuis le 19 septembre pour respecter le délai de six mois mentionnés dans l'article 24 de la loi électorale** », expliquait-il.

« La Plateforme Émergence Nouvelle Jigiya Kura » par le biais de son vice-président, Abdoulaye Traoré, soulignait également que « **par rapport à la mise en place de l'organe unique de gestion des élections, l'éléphant annoncé est venu avec quatre pieds cassés** ». « **Nous sommes très préoccupés par ce retard au niveau du chrono-**

gramme électoral », rajoute-t-il.

Rappelons que le chronogramme adopté par le gouvernement prévoit le referendum en mars 2023. Les élections législatives en octobre et novembre 2023. La présidentielle, elle, est prévue pour février 2024.

Soulignons que toutes les élections étaient prévues pour se tenir en 2023 selon le dernier chronogramme avant le projet de loi portant modification de la Loi n°2022-019 du 24 juin 2022 portant loi électorale. En effet, cette décision du gouvernement émane des contraintes liées à la mise en place des Coordinations de l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections.

Il fallait s'y attendre quand on savait que le référendum constitutionnel prévu pour le 19 mars prochain n'était préparé. Les élections communales et législatives sont prévues entre octobre novembre 2023. La Présidentielle aura lieu en février 2024. Ce report de la date du référendum aura certainement une incidence sur le processus qui n'a véritablement pris son envol.

Cependant certains propos des hautes autorités confortent la thèse d'une deuxième prolongation de la transition est en gestation dans les tiroirs. A entendre les propos du premier ministre, Dr Choguel lors de la visite en début de semaine de l'émissaire de l'Union Africaine au Mali, il est sans doute clair que l'on prépare l'opinion sur ce schéma. Aujourd'hui ce report, ne sème pas un doute sur la sincérité des autorités ?

Le Premier ministre Choguel Kokalla Maïga a reçu ce lundi 30 Janvier 2023, le Président de la Commission de l'Union Africaine, M. Moussa Faki Mahamat à la tête d'une délégation de l'Organisation Panafricaine. Le Président de la Commission était venu écouter les Autorités de la Transition et échanger avec elles, afin de mieux comprendre les défis et y faire face ensemble.

Le Premier ministre, Choguel Kokalla Maïga tout en appréciant cette démarche à sa juste valeur, a tenu à expliquer à la délégation de l'Union Africaine, la spécificité de la Transition malienne issue de la volonté du peuple après plusieurs mois d'insurrection, avant de faire le point de l'évolution du processus.

« **On l'a vu sous d'autres cieux, notamment en Afghanistan, un pays qui a régulièrement organiser des élections pendant 20 ans, sans que cela résolve du-**

blement les problèmes structurels. Ses partenaires occidentaux ont fini eux-mêmes par en faire le constant en abandonnant à son triste sort», avait fait savoir Dr. Choguel, Chef du Gouvernement à l'occasion de la rencontre entre le Gouvernement et le Président de la Commission de l'Union Africaine.

Chez la classe politique des inquiétudes sont soulevées quant au respect du chronogramme devant permettre un retour à l'ordre constitutionnel au Mali. Le chronogramme fixé par la transition « n'est pas tenable », dicit des partis politiques. Des acteurs politiques estiment que « **ce délai n'est pas tenable au regard de la lenteur dans la démarche** ».

Des partis politiques comme l'ADPEM, PRD, COFOP ... mettaient déjà en doute la capacité des autorités à respecter ce délai.

« **Est ce qu'on a évalué la situation sécuritaire d'abord ? Qu'en est-il de la validation des cartes biométriques ?** ». Ce sont entre-autres questions que se posent ces partis politiques en soulignant que ce sont des préalables. Ils rappellent aussi que « **nous sommes déjà au mois de Février, le déploiement des démembrements de l'AIGE n'est toujours pas fait** ».

« **Nous avons demandé à l'AIGE de faire l'état des lieux, afin qu'on puisse se mettre d'accord. Si le délai n'est pas tenable, qu'elle nous le dise. Cela nous donnera une idée sur le referendum** », conclut des membres des partis politiques qui ont participé à la rencontre.

« **Les élections auront lieu aux dates indiquées** », avait rassuré le Président de l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE), Moustapha Cissé. Même si ce dernier avait rassuré « **pour les élections, jusqu'à preuve du contraire, nous nous en tenons au programme qui existe. Nous nous inscrivons dans cette dynamique. Nous travaillons pour tenir les élections dans les délais fixés par les autorités de transition** », les dernières évolutions de l'actuelle semble confirmer les doutes sur la sincérité des autorités. La crainte d'une nouvelle sanction de la CEDEAO pèse et l'on attend sa réaction après ce report du référendum.

■ Binadjan Doumbia

Propos d'Emmanuel Macron : La classe politique malienne divisée !

Lors de sa conférence de presse du 28 février dernier, le Président de la République française, Emmanuel Macron, a jeté un grand pavé dans la mare de la classe politique malienne. « Nous avons pourtant malgré nous assumé une responsabilité exorbitante. Cela nous vaut aujourd'hui d'être l'objet, par amalgame, du rejet qui frappe une classe politique malienne qui a échoué à redresser son pays », a déclaré Emmanuel Macron. Une sortie qui n'a vraisemblablement plus aux hommes politiques alors que d'autres félicitent le président français.

Ce président du Collectif pour le développement de la République, (CDR), Mohamed Youssouf Bathily alias Ras Bath, a indiqué le samedi 11 mars 2023, lors de la conférence nationale du parti Alliance pour la Solidarité au Mali-Convergence des forces patriotiques (ASMA-CFP) que le président français Emmanuel Macron n'a dit que la vérité sur l'échec de la classe politique malienne.

« Nous avons pourtant malgré nous assumé une responsabilité exorbitante.

Cela nous vaut aujourd'hui d'être l'objet, par amalgame, du rejet qui frappe une classe politique malienne qui a échoué à redresser son pays », avait accusé le président français Emmanuel Macron.

Dans son intervention, Mohamed Youssouf Bathily, a vivement critiqué l'immobilisme des membres du Conseil national de transition issus du parti ASMA qui, selon lui, n'ont pas interpellé l'autorité sur l'arrestation de Soumeylou Boubeye Maïga. « Les partis politiques démocrates et républicains n'ont

su défendre l'état de droit, le respect du droit de l'Homme », a déploré également M Bathily.

Également présent à cette conférence nationale, le président du parti ACRT FASO KAWELE, Issa Kaou Djim, a appelé la classe politique à aider les militaires à organiser rapidement les élections afin qu'ils puissent partir.

« Je pense qu'il faut faire la part des choses. Macron est un Président d'un pays. Pour des raisons politiques, il a fait un discours politique. Dans ce pays, il a parlé du rôle et de la responsabilité de la classe politique en général. J'aurais souhaité que la classe politique accepte de se mettre ensemble pour faire notre propre autocritique. Cela n'est pas une faiblesse. Je ne veux pas être prétentieux. Je pense que tous les acteurs politiques doivent se mettre ensemble pour sauver l'essentiel. Ça nous rendra en position de force pour répondre éventuellement sans passer par des actes. Je pense que la meilleure réponse est le résultat. Et aujourd'hui, le résultat qu'il faut est de barrer la route au Cnsp dans sa volonté de confisquer le pouvoir. Tout le reste, c'est la diversion », avait souligné Issa kaou Djim.





« Ignorance, volonté délibérée d'enfimage ou imposture ? », avait répliqué Koinimba Sidibé, cadre du M5-RFP. « C'est ce même Macron qui a félicité IBK après sa réélection avant même la validation de la Cour Constitutionnelle par mépris pour cette Cour, pour la classe politique et le peuple malien qui contestaient cette réélection et sa gouvernance du pays, ainsi que pour tous ceux qui sont attachés à la démocratie et l'Etat de droit.

Macron n'a toujours pas compris que c'est cette politique africaine de la France de soutien aux élites corrompues pour l'accès au pouvoir et son exercice contre les intérêts du peuple malien tout en sauvegardant les intérêts néo-coloniaux qui est à l'origine des difficultés actuelles de la France en Afrique. En tenant ce genre de propos, il ne pouvait s'y prendre mieux pour saccager davantage les relations entre la France et l'Afrique », a-t-il poursuivi.

Selon le Président des jeunes de l'URD estime que le Président Macron a raté l'occasion de se taire. « Je voudrais par ce post lui rappeler que son acharnement sur le Mali

n'est pas la solution, les peuples d'Afrique de l'Ouest désapprouvent la politique française en Afrique depuis quelques années, mais les dirigeants français qui ont précédé MACRON sont toujours parvenus à juguler les différentes crises liées à cette question à travers la diplomatie. Mais malheureusement les multiplications de discours orgueilleux et belliqueux de MACRON emprunts de beaucoup de discours ont fini par gravement atteindre les relations cordiales entre nos deux pays. »

De son côté, Dr. Moussa Coulibaly, Chargé de cours de sociologie à la Faculté des Sciences Humaines et des Sciences de l'Education (FSHSE) donne raison quant à lui aux militaires qui dirigent la transition tantôt qualifiée de junte ou de horde. « Trois ans après, on se rend compte non seulement que les colonels de Bamako ont pris la bonne option en diversifiant significativement la coopération militaire avec la Russie, mais aussi en mettant fin à la collaboration militaire avec l'ex-colonisateur », dit-il.

Au mois de janvier 2020, le président français

Emmanuel Macron lançait une invitation aux allures de convocation aux chefs d'Etats du G5 Sahel pour qu'ils viennent clarifier leurs positions par rapport à la coopération militaire avec la France, coopération militaire dont l'objectif immédiat était de lutter efficacement contre le djihadisme qui ne cessait de frapper les pays du Sahel. Avec le temps, la France brille de mille feux par son incohérence qui dissimule mal l'absence de stratégies efficaces pour atteindre ses objectifs au Sahel depuis 2012.

L'Afrique de l'ouest, à travers le Mali et le Burkina Faso, est devenue la rampe de lancement de la contestation de l'ordre inefficace imposé par la France qui vit désormais des moments assimilables à un "début de la fin" de la francophonie en l'ouest africain.

Dr. Coulibaly, pense que le récent voyage de Macron en ex-Afrique équatoriale française traduit une volonté, celle de limiter les dégâts et de tenter de sauver ce qui reste de l'influence de Paris dans cette zone.

■ Binadjan Doumbia

Projet de constitution au Mali : Les imams du pays s'opposent à la laïcité

Le projet de la nouvelle constitution du Mali continue de diviser l'opinion nationale. La Ligue Malienne des Imams et Érudits pour la Solidarité islamique au Mali (Limama) a appelé, le mardi 7 mars 2023, lors d'un point de presse, les musulmans du pays à voter contre le projet de la nouvelle constitution dans sa forme actuelle. Les imams exigent le retrait pur et simple de la laïcité dans le projet de la nouvelle Constitution du Mali.

Selon le secrétaire général de Limama, Gaoussou Sidiki Mainta, dans le projet de nouvelle constitution du Mali, le terme « laïcité » doit être remplacé par « État multiconfessionnel. »

« La laïcité est une astuce que les gouvernants utilisent à leur guise pour cadénasser la ou les religions. Cette pratique a été usitée tant par le pouvoir colonial que par tous les régimes de l'ère d'indépendance qui ont gouverné notre pays », a-t-il expliqué.

Pour Baila Amadou Bah, secrétaire administratif de la Ligue malienne des Imams et Érudits pour la Solidarité islamique au Mali, il faut que ce mot laïcité sous toutes ses formes soit nettoyé du texte fondamental et remplacé par l'État multiconfessionnel. « Nous faisons

confiance aux autorités de la transition, nous faisons confiance à leur esprit patriotique, à leur intelligence, pour percevoir le vœu de 95% des Maliens en acceptant la demande que nous avons formulée », a-t-il dit.

Selon Mohamed Kimbiri, le 1er secrétaire et président du collectif des associations musulmanes du Mali, la laïcité selon la mentalité française n'est rien d'autre que le rejet de la religion. « La réalité française et la réalité malienne ne sont pas pareilles, donc, comment se fait-il que nous allons faire de notre Constitution, une copie conforme certifiée du modèle français. C'est ça qui nous a beaucoup choqués », a-t-il indiqué.

Plusieurs voix s'étaient déjà levées contre le

projet. Des partis politiques (FARE AN KA WULI, CNAS FASO HÈRÈ, ADEMA, PARENA...) et plusieurs organisations de la société civile (CMAS DE MAHMOUD DICKO, ESPERANCE NOUVELLE JIGIYA KOURA, RÉFÉRENCE SYNDICALE DES MAGISTRATS...) demandent, à défaut d'un consensus, l'abandon du projet.

Le 4 mars dernier, le Parti pour la Renaissance Nationale (PARENA), a décidé de se désolidariser de toute démarche tendant à l'adoption de tout projet non consensuel. Selon le PARENA, les autorités doivent « concentrer les énergies du peuple sur la sécurisation du territoire et le renforcement de la cohésion nationale afin d'organiser dans les meilleures conditions les scrutins consacrant de la légalité constitutionnelle. »

Le 1er mars 2023, le Syndicat Libre de la Magistrature (SYLIMA) a indiqué qu'une constitution n'a pas vocation à régler les moindres détails en lieu et place de la loi. Le SYLIMA attire l'attention du Chef de l'État sur les « conséquences néfastes de tout affaiblissement du Pouvoir Judiciaire ». A cet effet, il recommande l'indépendance à l'ensemble des magistrats, le respect de « l'indépendance du Pouvoir Judiciaire ».

K. Diakité

Source : Lerepublicainmali



Mali : Régime présidentieliste et oligarchie militaire

La création d'une seconde chambre, un Sénat, semble faire la part belle au parlementarisme dans le projet de Constitution remis début mars 2023 au président de la Transition, Assimi Goïta. Le nouveau droit de destituer le chef de l'État conforte cette impression. Ces mesures renforcent cependant le pouvoir d'un homme dont le texte constitutionnel, soumis à référendum le 19 mars, assure déjà la mainmise sur le gouvernement et le Parlement (I), la maîtrise de la Constitution elle-même (II) et l'appropriation des institutions (III) : la IVe République fonde un régime présidentieliste entre les mains d'une oligarchie militaire.

La mainmise du Président sur le gouvernement et sur le Parlement

Dans le cadre de la nouvelle Constitution, le président de la République fera et défera les carrières politiques. Il pourra nommer le Premier ministre, les ministres (article 57), et conduire la politique de la Nation (article 44). Qu'un opposant cherche à l'affaiblir, il lui sera possible, comme aujourd'hui où la corruption fonctionne à fond, de lui remettre un maroquin pour éteindre sa contestation – la limitation du nombre de ministres, prévue dans l'avant-projet, ayant disparu. C'est aussi devant lui et lui seul que le gouvernement sera responsable : aucune crainte, donc, que le Parlement ne renverse ce dernier, cette disposition n'étant pas prévue. Ainsi, la présentation du plan d'action du gouvernement par le Premier ministre ne sera-t-elle suivie, « le cas échéant », que de « débats assortis de recommandations sans vote » ! Si les Parlementaires exprimaient leur désaccord, le Président aurait tout moyen de les faire taire pour de bon, c'est-à-dire en usant de l'article 69, donc de prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale. Certains commentateurs affirment que la destitution du président de la République (article 73) par le Parlement rééquilibre les pouvoirs... Masquerade, que tout cela ! Car la motion de destitution « n'est recevable que si elle est signée par au moins les deux tiers des membres »,

dont le nombre est élevé, puisqu'un Sénat est instauré – pour empêcher cette initiative, diront les mauvaises langues –, et si une commission ad hoc décide de poursuivre l'intéressé. Autant dire que l'aboutissement de la procédure tiendrait donc de l'exploit, surtout si le Président, se sentant menacé, envisageait de dissoudre l'Assemblée nationale...

L'emprise du Président sur la Constitution

Avant d'employer telles manœuvres, le président de la République, ce « gardien de la Constitution » (article 43), n'aura pas manqué de « faire respecter la Constitution » (article 55). Il a pour cela les mains déliées. Par son statut, il nomme les conseillers de la Cour constitutionnelle (article 144), ce qui lui donne tacitement le droit de s'opposer aux désignations de certains membres ne lui convenant pas. Le pouvoir judiciaire alors sous sa coupe, le chef de l'État aurait tout loisir de réviser la norme fondamentale sans se soucier que ce même droit dont disposent l'Assemblée nationale et le Sénat ne fragilisent son pouvoir : les conditions de révision sont si drastiques pour ces deux chambres que leur action en ce domaine est pure fiction. Qu'on en juge ainsi d'après l'article 184 : « Le projet ou la proposition de révision doit être adopté en termes identiques par les deux chambres du Parlement à la majorité des deux tiers de leurs membres. » Enfin, les Dispositions particulières du titre XII autorisent, en creux, le président de la République à agir comme lui plaît pour conserver son siège, puisque « le Peuple », dont il fait partie et de la volonté duquel il est l'émanation, « a le droit à la désobéissance civile pour la préservation de la forme républicaine de l'État » (article 186).

L'appropriation des institutions

Ces dispositions font écho à l'article 70 : « Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité du territoire national, l'exécution des engagements internationaux sont menacées d'une manière



grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le président de la République prend les mesures exceptionnelles exigées par ces circonstances après consultation du Premier ministre, des présidents de l'Assemblée nationale, du Sénat et de la Cour constitutionnelle. » Avec ce texte, il apparaît que le chef de l'État disposera des pleins pouvoirs dès que la Constitution entrera en vigueur, étant donné les menaces graves qui touchent le Mali depuis des années, consécutives à l'avancée des islamistes notamment. Enfin, la vacance de la présidence de la République – épineuse question qui avait donné lieu à des mesures fantaisistes après la destitution de Bah N'Daw en 2021 – est traitée par l'article 53. Cependant, le texte est obscur, car si le Président ne peut assurer ses fonctions en cas d'empêchement temporaire, « ses pouvoirs sont provisoirement exercés par le Premier ministre », mais ils sont remis au président de l'Assemblée nationale en cas de vacance de la Présidence. Or, l'histoire récente a confirmé que le manque de clarté en matière constitutionnelle débouchait toujours sur la prévalence de la force et de l'injustice. Mais, avec les putschistes qui se prétendent juristes, on n'est pas à une défaillance près. La preuve : le français n'est plus la langue officielle du Mali (article 31), mais c'est elle que les rédacteurs du projet de Constitution ont utilisée ! Finalement, il en va de la place du français comme celle de la dictature : comme on dit, « Chassez le naturel, il revient au galop ! »

Balla Cissé, Docteur en droit public
Avocat au Barreau de Paris,
Diplômé en administration électorale

SIRAKORO MEGUETANA : Deux officiers de l'armée victimes d'un greffier

Un capitaine et un lieutenant-colonel de l'Armée de l'air sont opposés à un greffier de la Cour suprême. Au centre du litige, deux lots à usage d'habitation situés à Sirakoro Méguétana.

Les litiges fonciers sont légion dans les cours et tribunaux. L'affaire opposant le capitaine Samba Konaté et son frère d'arme, le lieutenant-colonel Soumana Kané (tous deux de l'Armée de l'air), à Souleymane Samaké, greffier à la section administrative de la Cour suprême, défraie la chronique.

Le lieutenant-colonel Kané et le capitaine Konaté disposent de deux lettres d'attribution du sous-préfet de Kalabancoro sur les parcelles n°039/S-PK et n°040/SP du 1er août 2008 sis à Sirakoro Méguétana. Les deux lots sont collés à deux autres terrains appartenant à un autre officier supérieur de l'armée qui a déjà construit les siens, mais sans y habiter. Souleymane Samaké se prévaut de la lettre d'attribution n°092/SP-K du 24 mai 2019 de la parcelle AM/5 du lotissement de Diatoula. Selon lui, ce lot correspond à la parcelle n°039/S-PK appartenant au lieutenant-colonel Soumana Kané et la parcelle AM/4 du lot n°040/S-PK du capitaine Samba Konaté.

Le capitaine Konaté a été informé le 15 mai 2019, au cours d'un séjour à l'étranger pour une formation, de la présence de deux individus sur son domaine. Il s'agissait de Souleymane Samaké accompagné d'une autre personne qui déclare avoir acheté les deux parcelles avec une autre personne.

Les visiteurs ont été rappelés à l'ordre ce jour par le lieutenant-colonel Kané qui leur a rétorqué que leurs attributions datent de 2008 alors que le leur a été acquis en 2019. Pis encore, les terrains objet de litige ne sont pas dans la même zone (Sirako Méguétana pour les militaires et Diatoula pour le greffier). Malgré ces précisions, Souleymane Kané a construit nuitamment une chambre la parcelle du capitaine Konaté.

De retour de sa formation, le capitaine Konaté commence ses travaux de fondation en juillet 2019. Un jour, ses ouvriers ont été surpris par un groupe de gendarmes de la brigade territoriale de Faladié, accompagnés du greffier Souleymane Kané avec un soi-transmis. Il leur a intimé l'ordre d'arrêter les travaux. L'embar-

quement des ouvriers a été de justesse bloqué grâce à la présence du capitaine Konaté.

Sur la base du jugement n°191 du Tribunal administratif de Bamako faisant l'objet d'un recours en tierce opposition, le greffier Samaké a commis des actes sur le chantier du capitaine Konaté. Suivant procès-verbal de constat du 22 juillet 2019 de Me Mamadou Namakoro Diallo, huissier de justice : arrêts de travaux, fondation cassée, briques, sable, gravier et autres matériaux de construction enlevés sans aucune décision de justice et à l'insu du propriétaire. En la matière, les recours qui ont été rejetés dont se prévaut le greffier ne sont pas définitifs et aussi il y a un appel pendant à la Cour suprême sur la même affaire.

Ayant fait le constat, le capitaine Konaté et le colonel Kané ont introduit une plainte au pénal le 23 mars 2020, au Tribunal de la Commune VI, pour "pour destruction volontaire, vol de matériaux". Les différentes parties ont été entendues à l'époque par un substitut du procu-

reur sur l'acte jugé répréhensible posé par le greffier sur la propriétaire d'autrui, sans base légale.

Ni l'affaire au pénal programmée au rôle le 14 janvier 2021, ni l'appel devant la section administrative de la Cour suprême du 17 novembre 2022 contre le jugement n°108 du 20 février 2020 du TAB/sous-préfet de Kalabancoro-Souleymane Samaké, n'a jamais été vidé. Le retard de l'audience du pénal serait consécutif au fait que la défense n'avait pas été informée. Mais pour ce qui est de la saisine de la Cour suprême, motus bouche cousue.

Les deux officiers supérieurs de l'armée attendent impatiemment dans la douleur d'être remis dans leurs droits. En cela, ils disent explorer toutes les voies de droit tout en croyant en la justice malienne.

Abdrahamane Dicko
Source : Mali Tribune



Justice Internationale : Lancement des travaux de reconstruction du mausolée Cheikh Al Arawani

Une délégation du Fonds au Profit des Victimes de la CPI et de l'UNESCO ont séjourné du 6 au 10 mars à Tombouctou dans le cadre de la poursuite de l'exécution de l'ordonnance de réparation rendue par la Cour Pénale internationale (CPI) dans le cadre de l'affaire M. Al Faqi Al Mahdi pour le préjudice subi par la communauté de Tombouctou et aussi d'annoncer officiellement la fin des réparations individuelles. Cette délégation du Fonds au Profit des victimes de la CPI était composée de Mme Aude Le Goff responsable Régionale des Programmes Côte d'Ivoire et Mali et Mme Leatitia Nguewo la représentante du bureau

du Mali. Durant le séjour des responsables du fonds à Tombouctou, elles ont pu mener ensemble avec l'équipe de l'UNESCO Mali plusieurs activités avec les populations de Tombouctou tel que la formation des maçons des mausolées ; des rencontres ou réunions avec le gouverneur, les responsables de la commission régionale de suivi et de coordination des réparations collectives ; la restitution de l'étude sur les mécanismes de soutien à l'entretien des bâtiments protégés à Tombouctou et des projections des films sur les réparations suivi de débat sur le droit des femmes à répa-

ration...

Dans la journée du mercredi 8 mars 2023, les responsables du FPV/CPI et l'UNESCO accompagnés du représentant du Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme et des autorités régionales ont procédé à la cérémonie de la pose de la première pierre de la reconstruction du Mausolée Al Arawani et suivi d'une lecture de Coran et de sacrifice.

En rappel, nous avons vécu douloureusement, l'occupation en 2012 d'une partie du territoire malien par des groupes armés, des mausolées de Saints musulmans et la porte secrète de la mosquée Sidi Yahia ont été délibérément endommagés dans la ville de Tombouctou. La mobilisation de la communauté de Tombouctou, de l'État malien et de la communauté internationale, et notamment de l'UNESCO et ses partenaires en première ligne, a permis la reconstruction et la réhabilitation de l'ensemble des biens culturels victimes de dommages et de destruction, excepté le mausolée de Cheikh Al Arawani. Par ailleurs, au-delà de l'accomplissement de la reconstruction phy-



sique du patrimoine endommagé, un des auteurs de ce forfait, Monsieur Ahmad Al Faqi Al Mahdi, a été jugé et condamné par la CPI en septembre 2016. Les juges ont rendu le 17 août 2017 une Ordonnance de réparation dans laquelle ils ont reconnu le préjudice subi par la communauté de Tombouctou, la population malienne et la communauté internationale.

Il faut noter que Cheikh Al Arawani était le cadi d'Arawani, né en 1910 et décédé en 1973. Il était un grand érudit. Son mausolée érigé par ses descendants a été délibérément détruit en 2012 en même temps que les autres biens de la ville de Tombouctou dont les 14 mausolées inscrits sur la liste du patrimoine mondial. C'est pourquoi, les juges de la CPI ont jugé nécessaire de réparer ce préjudice à travers la reconstruction du mausolée Arawani avec l'implication de la famille. Les travaux reconstruction font suite à la conduite d'une étude technique préalablement conduite en 2022. Les travaux seront réalisés entre mars et avril 2023 par des maçons de la corporation des maçons traditionnels désignés par la famille de Cheikh Al Arawani et l'implication de cette dernière sous la supervision technique d'un architecte et la coordination de la Mission culturelle de Tombouctou.

C'est pourquoi, dira M Ali Daou, Chef de la section culturelle de l'UNESCO Mali : « L'évènement qui nous réunit ce soir s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme de réparations qui a été mis en place par le Fonds au Profit des Victimes de la CPI pour réparer les préjudices morales et psychologiques. L'UNESCO collabore avec le Fonds pour la mise en œuvre des réparations ayant trait à la réhabilitation et la valorisation des bâtiments protégés avec sept mesures précises. Une des mesures de ce dispositif vise la reconstruction du mausolée Cheikh Al Arawani. Je tiens à remercier les partenaires techniques et financiers du programme de réparation, singulièrement l'Allemagne, le Canada, la Norvège, le Fonds au Profit des Victimes, la CPI. »

Mme Aude le Goff du Fonds expliquera qu'il y a 11 ans, ce mausolée était détruit ensemble à 8 autres. La Cour Pénale Internationale a posé un acte fort en condamnant Monsieur Al Faqi pour ce crime de guerre et en ordonnant que ce Mausolée soit reconstruit en guise de réparation. Cette cérémonie de la première pierre est donc bien plus que la pose d'une



première pierre. Il s'agit d'un acte de justice. Un acte de reconnaissance des souffrances endurées par la communauté de Tombouctou dans son ensemble, y compris la famille du Cadi Al Arawani. Cet acte, nous le posons ensemble. Il est rendu possible grâce au savoir-faire de la corporation des maçons : nous avons d'ailleurs pu constater aujourd'hui leur expertise, leur engagement au cimetière des trois saints, ou avec l'aide des femmes, ils ont procédé au crépissage de trois mausolées.

« Conseiller du Ministre de la Culture, monsieur le Directeur adjoint du patrimoine national, Monsieur le représentant du Gouverneur de Tombouctou, Monsieur le représentant du Gouverneur de Taoudéni, Monsieur le Maire de Tombouctou, Monsieur le représentant de la famille, monsieur le chef de la Mission culturelle, chers partenaires de l'Unesco, CIDEAL et CFOGRAD, madame l'Architecte Mariam Keita, messieurs les maçons de la corporation des maçons et les femmes qui vous accompagnent, la pose de cette pierre est le fruit de l'engagement de chacun, pour la reconstruction du patrimoine national et la réparation de la communauté Tombouctou. Nos complémentarité et coopération sont nécessaires pour délivrer justice à la Communauté de Tombouctou. Comme le dit le proverbe, un seul doigt ne peut pas saisir un caillou. », déclara Mme Aude le Goff.

M Mamadou Cissé, Conseiller Technique et re-

présentant le Ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme, de la part de son ministre à remercier la Cour Pénale Internationale (CPI) pour la prise de décision pour la réparation, le Fonds au Profit des Victimes (FPV) de la CPI pour la mobilisation des ressources visant à réparer les victimes de la destruction du patrimoine. Et aussi à l'UNESCO, à travers son Bureau de Bamako, pour son appui en faveur de la préservation du patrimoine culturel du Mali en général et de Tombouctou en particulier. « Le Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme apprécie à sa juste valeur les travaux de reconstruction du mausolée Al Arawani. Ce joyau architectural, une fois reconstruite par les éminents maçons de la ville de Tombouctou sous la supervision des architectes spécialistes en architecture de terre, permettra à la population de la ville des 333 Saints de retrouver un pan important de son passé glorieux. Il viendra s'ajouter aux autres monuments réhabilités qui font la fierté des populations de Tombouctou. C'est pourquoi, j'invite les populations à s'impliquer activement dans la mise en œuvre des travaux de reconstruction de cet important monument. », déclara M Cissé.

■ **Bokoum Abdoul Momini**

PATRICE TALON sur la présence de WAGNER en Afrique : "Si la mission de Wagner est purement sécuritaire, ce n'est pas condamnable"

Dans une interview accordée à la chaîne française LCI, le président béninois a affirmé que si la mission de Wagner est purement sécuritaire pour faire face aux djihadistes, ce n'est pas condamnable sur le principe. Mais dans certains oui.



L'Occident continue de condamner avec force la présence du groupe privé russe Wagner en Afrique notamment au Mali, en Centrafrique et Burkina Faso. Beaucoup de chancelleries à travers des rapports ont accusé cette société de commettre des violations des droits humains et d'extorsion des ressources naturelles en Afrique.

Mais, le président béninois, Patrice Talon dont le pays est confronté à une série d'attaques jihadistes, a jugé le recours à la société privée russe Wagner pas condamnable sur le principe en se référant sur le cas de l'Afghanistan où il

ya eu des sociétés de sécurité privée qui sont intervenues pour protéger les édifices et autres.

"Si la mission de Wagner est purement sécuritaire, au service d'un pays qui est en proie à l'insécurité, au jihadisme, et qu'il n'a pas les moyens humains, techniques, n'a pas les hommes qu'il faut, aguerris, entraînés et qu'il faut que ces pays fassent appel à un prestataire privé, sur le principe, ce n'est pas condamnable pour moi", a-t-il précisé lors d'une interview télévisée sur une chaîne française.

Par contre, le président béninois précise d'aventure que si ce recours n'a pas d'autre objectif que le soutien pour une cause sécuritaire c'est condamnable. "Si Wagner intervient dans ces pays pas pour apporter une prestation purement sécuritaire et que ça doit servir un régime pour des exactions et consort, cela est condamnable et est condamné", a-t-il poursuivi.

Ousmane Mahamane
Source : Mali Tribune

Diplomatie chinoise - Qin Gang : « La Chine restera engagée pour bâtir la paix mondiale »



Le ministre chinois des Affaires étrangères, Qin Gang, a animé, dans le cadre des Deux Sessions, une conférence de presse le mardi 7 mars 2023, à Beijing. Il s'est prononcé sur plusieurs questions relatives à la politique étrangère du pays, notamment les relations sino-américaines, sino-russes, le conflit en Ukraine et bien d'autres sujets. Qin Gang a réaffirmé la volonté de la Chine d'œuvrer pour un monde de paix.

En dépit des changements qui bouleversent le monde, la Chine reste convaincue que seule la recherche de paix peut constituer un rempart qui protège le droit international. C'est la conviction partagée par le ministre chinois des Affaires étrangères, Qin Gang, lors de la conférence de presse tenue le mardi 7 mars 2023, à l'occasion des Deux Sessions. Pour lui, l'amélioration de la situation de la COVID-19 a permis au pays de reprendre de manière stable ses échanges avec les pays étrangers, et la diplomatie chinoise a appuyé sur l'accélérateur et sonné le rassemblement. A l'entendre, pour cette année qui marque le point de départ de la mise en œuvre de la feuille de

route du 20e Congrès du Parti communiste chinois (PCC), la Chine va mettre l'accent sur une politique étrangère qui recommande vivement le respect mutuel dans les relations entre Etats. « La Chine adoptera le multilatéralisme comme la voie à suivre et travaillera à promouvoir la construction d'une communauté d'avenir partagé pour l'humanité. La Chine poursuivra la politique étrangère d'indépendance, de paix, et la stratégie mutuellement bénéfique », a déclaré le chef de la diplomatie chinoise devant des journalistes venus du monde entier. Pour le conférencier, son pays s'appuiera sur de vastes partenariats pour établir un nouveau type de relations internationales. Dans ce paradigme, tous les Etats du monde doivent coopérer sur une base de respect mutuel selon l'esprit dicté par le droit international tel formulé dans la Charte des Nations Unies. A ce titre, le ministre des Affaires étrangères a laissé entendre que les pays en développement doivent jouir d'une représentation et d'un droit à la parole plus grands dans les affaires internationales. C'est pourquoi, la Chine, en tant que locomotive des

pays en développement, milite ardemment pour le maintien d'une vision globale et entend jouer un rôle actif dans la gouvernance mondiale. « Nous remplirons les missions de souveraineté, combattons l'esprit de la guerre froide et mettrons l'accent sur les initiatives en faveur de la construction d'une communauté de destin partagé pour l'humanité. Nous nous appuyerons sur nos réseaux de partenariats pour renforcer et développer nos relations avec les autres pays », a déclaré Qin Gang. La Chine, a-t-il rappelé, s'oppose fermement à toute forme d'hégémonisme et de politique du plus fort, à la mentalité de la guerre froide, à la confrontation des blocs, à l'endiguement et à la pression. Des événements importants comme le 3e Sommet sur « la Ceinture et la Route » et le Sommet Chine-Asie, seront mis à profit pour consolider les relations bilatérales et multilatérales au cours de l'année 2023.

Modernisation à la chinoise, une source d'inspiration

Au cours de cette rencontre avec les médias, M. Qin a souligné que son pays restait engagé

à promouvoir un développement de qualité pour tous. Dans cette perspective, la modernisation à la chinoise peut être une source d'inspiration pour bon nombre de pays d'autant plus qu'elle prend appui sur les réalités endogènes. Selon lui, la modernisation d'un pays de plus de 1,4 milliard d'habitants est un exploit sans précédent dans l'histoire de l'humanité et revêt une grande importance pour le monde. « La modernisation chinoise fournit des inspirations importantes à d'autres pays en s'engageant pour la paix, le développement, la coopération, le gagnant-gagnant et la recherche de l'harmonie entre l'homme et la nature. Elle permet de stimuler la paix, la justice et le progrès dans le monde », a-t-il précisé. Le ministre des Affaires étrangères a indiqué que cinq tendances caractérisent la modernisation à la chinoise. Premièrement, elle se distingue par son indépendance, son enracinement dans la culture et la réalité chinoises. Toute chose qui démontre que chaque pays a le droit de déterminer la voie à suivre pour son développement. Deuxièmement, la modernisation à la chinoise, aux dires de Qin Gang, repose sur la primauté du peuple, c'est-à-dire, la prospérité commune pour tous. Elle signifie un développement inclusif dans lequel les intérêts de tous sont pris en compte. Troisièmement, il s'agit d'un développement pacifique qui ne se réalise ni par la guerre, ni par la colonisation, ni par le pillage. Elle porte haut levé le drapeau de la coopération et du

gagnant-gagnant. « C'est donc une voie de développement toute nouvelle, différente de celle de l'Occident », a-t-il relevé. Quatrièmement, la modernisation à la chinoise recèle une dimension d'ouverture et d'inclusion. Tout narcissisme est rejeté. La diversité, de l'avis du chef de la diplomatie chinoise, doit être encouragée pour contribuer au succès et à la prospérité des autres. Et cinquièmement, la lutte solidaire dans la mesure où les expériences réussies de la Chine démontrent pleinement qu'un tas de sable croulant ne tiendra pas. Pour M. Qin, la lutte solidaire permet de générer des forces et il faut persévérer dans l'effort jusqu'à la réalisation des objectifs.

« Les Etats-Unis doivent revoir leur regard sur la Chine »

A propos des relations sino-américaines marquées récemment par le cas de l'aéronef sans pilote qui s'est malencontreusement retrouvé dans l'espace aérien américain, le chef de la diplomatie chinoise a déploré le fait que les Etats-Unis aient pris autrement cet incident. De son avis, la voie diplomatique est la plus appropriée pour lever les incompréhensions. De ce fait, Qin Gang a soutenu que les Etats-Unis doivent revoir leur regard sur la Chine pour s'inscrire dans une relation durable et profitable à tous. « La Chine souhaite que les Etats-Unis étudient la façon correcte de s'entendre avec elle au profit des deux pays et du monde entier. Les relations sino-américaines doivent être déterminées par les intérêts com-

muns et les responsabilités partagées des deux pays, et par l'amitié entre les deux peuples, plutôt que par la politique intérieure américaine ou le néo-maccarthysme hystérique », a confié le ministre chinois des Affaires étrangères. Ce qui importe pour les deux parties, c'est d'asseoir une relation pragmatique, franche et respectueuse des intérêts de chacun. Sur la question de Taïwan, Qin Gang a martelé que l'île fait partie de la Chine. Et de préciser que la résolution de la question de Taïwan est une affaire purement chinoise qui exclut toute ingérence de la part d'un autre Etat. Pour ce qui concerne la coopération sino-russe, il a affirmé que les deux pays ont trouvé la voie de coopération dans la confiance et le bon voisinage. Les relations sino-russes, a dit M. Qin, préconisent l'impulsion d'un monde multipolaire. « La coopération entre la Chine et la Russie joue un rôle moteur pour l'avènement d'un monde multipolaire et la démocratisation des relations internationales, et représente une garantie pour la préservation de l'équilibre et de la stabilité stratégiques dans le monde », a-t-il fait remarquer. Le chef de la diplomatie chinoise a qualifié la crise ukrainienne de « tragédie qui aurait pu être évitée ». « La crise ukrainienne est, au fond, une explosion des tensions dans la gouvernance sécuritaire européenne », a-t-il ajouté.

Source : français.cgtn.com

malikile.com
 La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services !

74% **Malikilé**
 MIGRATION IRREGULIERE : 48 MALIENS PERISSENT EN MER

Un évènement sportif international : Révélateur de talents

Régies par les fédérations internationales, les épreuves sportives des Jeux de la Francophonie mettent l'accent sur deux dimensions essentielles : jeunesse et performance.



TEMOIGNAGE

SARAH HANFFOU

Avocate, entrepreneuse sociale et sportive de haut niveau

Pongiste franco-camerounaise sélectionnée pour Paris 2024, avocate, Sarah Hanffou a participé aux Jeux de la Francophonie à Niamey (Niger) en 2005.

Là-bas, confrontée aux conditions de vie très difficiles de la population, elle a décidé de fonder l'association caritative "Ping Sans Frontières". Son objectif est d'apporter une aide matérielle aux jeunes, afin qu'ils puissent jouer au ping-pong et qu'ils aient la chance d'avoir une éducation intégrant les valeurs du sport. L'association forme maintenant des personnes sur place pour qu'ils deviennent éducateurs ou éducateurs sportifs.

Sarah a également lancé sa marque Tako, des tables de ping pong entièrement construites au Ghana et dont les bénéfices sont reversés à des actions sociales du pays.

Sarah Hanffou est considérée comme une sportive talentueuse, engagée et inspirante, qui utilise son influence pour promouvoir des causes sociales importantes.

3 questions à Sarah Hanffou :

1. Qu'est-ce que les Jeux de la Francophonie ont changé pour vous ? À l'issue des jeux de la francophonie à Niamey en 2005, j'ai créé mon association PING SANS FRONTIERES, qui

visait à développer le tennis de table à travers le monde. A l'époque, je jouais en équipe de France, pays de ma mère. En 2010, 4 ans après la création de l'association, j'ai décidé de jouer sous les couleurs du Cameroun, pays de mon père. Depuis, j'ai participé à 2 JO avec le Cameroun, et j'ai pour objectif de me qualifier pour les JO de Paris.

Les jeux de la francophonie ont été un déclic pour moi. J'ai pris conscience de la nécessité

de rendre au sport ce qu'il m'avait donné.

En quoi les Jeux de la Francophonie sont-ils un tremplin pour les sportifs et les artistes ? Les Jeux de la Francophonie sont une très belle opportunité pour de jeunes athlètes de participer à une compétition internationale d'envergure et ainsi d'acquérir de l'expérience. Cette expérience est à mon sens unique. Il y a une ambiance particulière lors des jeux, sûrement liée aux concours culturels programmés en parallèle des épreuves sportives. Le partage de la langue française dans toute sa diversité est aussi quelque chose d'exceptionnel.

3. Quelles valeurs partagez-vous ? La solidarité et le respect de la diversité, voire la mise en lumière de la diversité sont, à mon sens, dans l'ADN des Jeux de la Francophonie. Ce sont des valeurs qui me sont chères. Je pense également à l'équité et au dépassement de soi qui sont des principes essentiels du sport.

Source : Malijet





Bélier (21 mars - 19 avril)

Des étapes sont à vivre pour ressentir une sérénité. Des réunions peuvent remplir votre journée intense. Il faut éviter de vous consacrer aux autres, car vos collègues apprécient votre soutien. Concentrez-vous sur vos tâches et apprenez à refuser les demandes.

Les dépenses peuvent avoir un lien avec le règlement des factures ou des paiements obligatoires. Vous devez attendre de stabiliser votre budget pour acheter des produits chers. De petits accessoires destinés aux loisirs et aux sports sont probables.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Vos performances font grand bruit au sein de votre entreprise. Vos prises de risque ne sont pas toujours bien accueillies, sachez que votre attitude ne laisse personne indifférent. Vous n'avez qu'une seule chose en tête, continuer vos prouesses.

La journée est placée sous le signe de l'économie, en effet, aujourd'hui il est préférable d'avoir des oursins dans la poche plutôt que de dépenser votre argent à tout-va. Pour le moment les charges de la maison sont plus importantes que le reste.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Le climat favorise des discussions au sujet des conditions de travail. Vous retrouvez du courage et souhaitez vous éloigner du service à cause de la désorganisation. Soyez patient tout en restant à l'écoute, car un coup de piston pourrait vous y aider.

Les dépenses sont importantes et elles sont difficiles à freiner. Vous devez faire attention à vos tentations, car vous craquez facilement sur des gadgets ou des accessoires. Les produits destinés à la voiture peuvent faire partie des frais principaux.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Vous aurez un peu tendance à vous disperser pour aller grappiller des informations plutôt que de vous concentrer sur un dossier en particulier. Recentrez-vous sur un objectif prioritaire, ce sera davantage efficace.

Vos finances s'épanouissent et vous obtenez ce que vous attendez. Vous êtes dans une phase de réalisation et de prospérité. Toutefois, attention aux dépenses inutiles qui pourraient vous faire perdre de l'argent par excès de confiance.



Lion (22 juillet - 23 août)

Pour réussir dans votre carrière, vous avez besoin de vous entourer de personnes comme vous qui sont loyales et avec une conscience professionnelle. La journée est source de satisfactions avec un avancement sensible dans votre évolution professionnelle.

La prudence est utile, car même si votre capacité financière vous permet de dépenser sur des loisirs, vous pourriez vivre au-dessus de vos moyens et vous retrouver avec un risque de découvert. Tentez de différer vos frais peu utiles et regrettables.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Votre intuition vous dit qu'un collègue n'est pas fiable, voire malhonnête. Vous hésitez à en faire part à votre hiérarchie. Par peur d'être mal perçu par vos collaborateurs, vous préférez vous taire. Vous rongez votre frein en le gardant à l'œil.

Aujourd'hui vous pourriez être amené à déplacer de l'argent ou à régler une situation financière datant d'il y a quelques mois. Vous ne pourrez pas y échapper, même si ça ne vous enchante pas, autant solutionner le problème au plus vite.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Des concessions sont à faire. Le poste actuel ne vous donne guère de satisfaction et vous avez l'impression de faire un travail d'exécution en vous oubliant. Une piste vers un nouveau poste peut venir de la part d'un collaborateur qui vous appuie.

Vous savez réaliser des économies avec des astuces en attendant que vos finances se stabilisent de nouveau. La prudence est recommandée pour préserver le budget et ne pas avoir de découvert avant la fin du mois. Les soldes ou du bricolage sont conseillés.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Votre dynamisme et votre efficacité ne trouvent pas de quoi s'exprimer. Aussi, vous déciderez de changer la donne ! Vous reverrez entièrement votre manière de travailler et proposerez de nouvelles idées à votre hiérarchie qui sera bien obligée de vous écouter !

Vous parvenez à faire fructifier vos ressources financières. Jupiter dans le secteur vous aide à mener votre barque. Mais si la chance peut vous sourire, n'en faites pas un principe acquis ! Uranus dissonant pourrait brutalement vous faire perdre une partie de vos gains.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Mars en Vierge vous met sous pression et votre activité demande d'être réactif. Vous devez être prudent quand vous parlez : vous êtes sec et autoritaire, car vous êtes pressé. La complicité professionnelle peut défaillir pour des questions de maladresse.

Si un ancien ami vous réclame de le dépanner financièrement, ne le faites pas de suite. Il est conseillé de ne pas prêter votre argent et de cesser de céder aux pulsions de dépenses. Neptune en Poissons vous incite à dépenser pour n'importe quel prétexte.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Sur le plan professionnel, Neptune vous annonce que vous sortez la tête de l'eau. Exit les petits tracas, vous êtes bien décidé à aller de l'avant. Dorénavant, vous faites la part des choses, vous prenez le recul nécessaire, vous devenez optimiste.

Vous rappelez à votre employeur l'augmentation promise, de peur que votre accord ne passe aux oubliettes, mais pour l'obtenir, vous devrez redoubler d'efforts, pensez à votre compte en banque, apparemment on vous teste encore sur vos compétences.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Uranus votre planète, vous aide à aller de l'avant. Une petite part de risque est prise pour trouver un nouveau poste. Un appui inattendu devrait provenir d'un collègue. Vous lui inspirez confiance. Il voit vos potentiels et tente de vous appuyer.

Il est utile de faire des économies. Vous vivez au-dessus de vos moyens, car vous craquez facilement sur des articles. Des achats pourraient être sans importance ou être peu utiles. Une petite pause sur les dépenses serait utile et même nécessaire.



Poisson (19 février - 21 mars)

Vous prenez les choses en main et tenez le rôle de leader. Très intuitif, sous l'effet de Mercure vous insufflez des idées ingénieuses, et, coaché par Uranus, vous suggérez des modifications nécessaires à une meilleure organisation. Vous avez tout compris !

Côté budget, il serait bon de penser restructuration... Votre banque pourrait vous rappeler à l'ordre si vous dépassez un découvert autorisé ou si vous n'avez pas les fonds suffisants pour honorer un prélèvement. Restez vigilant.

L'information est l'oxygène des temps modernes



Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

1273 **Malikilé**



1274 **Malikilé**



1275 **Malikilé**



1276 **Malikilé**



1277 **Malikilé**



1278 **Malikilé**



1279 **Malikilé**



1280 **Malikilé**



Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23